

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 27 janvier 2022

**Objet : Convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques du Syndicat Mixte DORSAL et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis du SEHV établis en totalité sur supports distincts**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-huit janvier 2022, se réunit en session ordinaire, sous forme de visio-conférence., sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 38 (dont 2 procurations) - 98 voix

Votants : 38 Pour soit 98 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président	Conseiller Départemental Haute-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3 <sup>ème</sup> VP VISIO	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Vice-Président Département Hte-Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Conseiller Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6 <sup>ème</sup> VP - VISIO	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7 <sup>ème</sup> VP - PRESENTIEL	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix - VISIO	Président du Syndicat de la Diège
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO	Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO	Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mr Stéphane DELAUTRETTE - 1 voix - VISIO	Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC POL
Mr Alain FAUCHER – 1 voix - VISIO	Vice-Président CC Noblat
Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC Val de Vienne
Mr Laurent GUINARD – (suppléant de Mr Peyresblanques) - 1 voix – VISIO	Conseiller Municipal CC Gartempe St Pardoux
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P.Allard) - 1 voix – VISIO	Vice-Président de la CC POL
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix - PRESENTIEL	Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix - VISIO	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Christian JACQUIER – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean-François LABBAT – 1 voix – VISIO	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – VISIO	Président de la CC Briance Combade
Mr Vincent LEONIE – (Procuration donnée à Me JM Bost) - 2 voix	Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F.Comby) – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Jean-Michel MONTEIL – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mme Annick MORIZIO – (suppléante de Mr Leblois) – 6 voix – VISIO	Vice-Présidente CD87
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix - VISIO	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix - VISIO	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr Cotiche) – 1 voix	Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO	Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mr Francis DUBOIS – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mr Albin FREYCHET – (et son suppléant) – 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Sarah GENTIL – (et sa suppléante) - 2 voix	Adjointe au Maire de Limoges
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) - 1 voix	Conseiller communautaire CC ELAN
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix	Conseiller Départemental Creuse
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Mr Pierre VERGNOLLE – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix	Adjoint au Maire Ville de Limoges

Le Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV) a souhaité proposer à DORSAL une convention locale dont l'objet est de définir les modalités techniques, organisationnelles et financières, en vue de réaliser une opération de dissimulation coordonnée du réseau de télécommunications et du réseau de distribution publique d'énergie électrique **dans le cas où, sur la totalité de l'emprise du projet, les deux réseaux sont établis sur des supports distincts.** Cette dissimulation est réalisée à la demande du SEHV.

Le SEHV assure la maîtrise d'ouvrage des travaux, conformément aux besoins en équipement et notamment le nombre d'alvéoles et de chambres qui lui sont strictement nécessaires, y compris celles nécessaires à la reprise des branchements individuels existants.

Il exécute les travaux relatifs à la tranchée aménagée nécessaires au transfert en souterrain des lignes de réseaux et des lignes terminales existantes. Ces travaux comprennent notamment :

- l'ouverture de la tranchée
- la fermeture de la tranchée
- la réfection des revêtements

Il exécute les travaux de pose des installations de communications électroniques dans la tranchée aménagée et la pose des installations de communications électroniques nécessaires à la reprise en souterrain des câbles des clients concernés.

DORSAL exécute les travaux concernant :

- le tirage et le raccordement des nouveaux câbles dans les installations de communications électroniques
- la reprise en souterrain ou en façade des câbles des clients concernés
- la dépose et l'enlèvement des anciens câbles ainsi que des appuis abandonnés qui lui appartiennent

Les installations de communications électroniques implantées sur le domaine public deviennent la propriété de DORSAL, à titre gratuit.

Le câblage est la propriété de DORSAL.

Le SEHV prend à sa charge la totalité du financement de l'opération nécessaire à l'enfouissement des réseaux de télécommunications.

DORSAL préfinancera les travaux dont il assurera la maîtrise d'ouvrage (câblage, dépose des anciens câbles et appuis) et se fera rembourser par le SEHV conformément au devis émis avant travaux.

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **d'approuver la mise en place d'une convention pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques de DORSAL et des réseaux aériens de distribution d'électricité du SEHV établis en totalité sur supports distincts entre DORSAL et le SEHV tel que présenté en annexe,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le : 03 février 2022

